

ÉDITORIAL

Vous avez dit JUSTICE?

*Que représente ce mot
pour vous?
Quelles notions recouvre-t-il?
Son sens n'est-il pas galvaudé
de nos jours?
Justice divine, justice sociale,
justice du tribunal, etc.?
Peut-on encore faire
confiance à la justice?
Les magistrats se préoccupent-ils
vraiment de rendre justice
de manière équitable,
dans l'intérêt de chacune
des parties?
Les différentes affaires qui
défraient la chronique au
niveau local ou international
laissent parfois planer
un certain doute à ce sujet,
un relent de perplexité.*

La tradition populaire a l'habitude de représenter la justice par une **femme**. Cette allégorie remonte à l'Antiquité grecque et romaine (le mot «justice» vient du latin «justicia», nom de la déesse de la Justice et du Droit dans la mythologie). C'est elle qui a inspiré les auteurs des statues de la Justice qui ornent des édifices (frontons, fontaines) de nombreuses villes.

Cette femme a le plus souvent **les yeux bandés**, signe d'impartialité, d'objectivité. Elle ne cherche pas à favoriser l'une des parties. Elle porte **une balance**, symbole d'équité. Les décisions des juges doivent faire preuve d'équilibre et de mesure, en pesant le pour et le contre dans les affaires jugées. Enfin, **l'épée** symbolise l'aspect répressif de la justice, l'application des peines. Il représente aussi la puissance soulignant en cela que la justice n'est rien sans la force qui permet de la faire appliquer. Juger ce n'est pas seulement examiner, peser, mais aussi trancher et sanctionner.*

Ça c'est pour l'Histoire ...et pour aider peut-être à mieux comprendre le contexte dans lequel a évolué le fonctionnement de l'exercice de la justice au cours des siècles. Entre héritage du passé et découvertes de la psychologie moderne, l'aspect répressif ou punitif du verdict semble ne plus être le seul aspect de la condamnation qui soit pris en compte aujourd'hui. J'en veux pour preuve le résultat du procès qui s'est tenu en décembre au Tribunal fédéral de Bellinzone.

Le *Téléjournal* s'est fait l'écho des débats qui ont accompagné le jugement d'un islamiste radicalisé. Ce dernier a

tué sans raison un homme dans la rue à Morges pour venger l'État islamique.

À la fin des audiences, le journaliste décrivait les positions des deux parties: le procureur a requis dix-huit ans de prison suivi d'un internement. Il affirme que l'homme reste dangereux et qu'il risque de récidiver. Il ne doit donc jamais être remis en liberté pour garantir la sécurité publique.

En revanche, l'avocate attire l'attention des juges sur le fait que, si le prévenu est mis au bénéfice d'un accompagnement durant l'exécution de sa peine, il y a une chance pour qu'il aille mieux et il faut la saisir. Elle plaide pour un traitement en prison qui pourrait lui permettre de recouvrer sa liberté – s'il est couronné de succès.

Deux visions de la justice s'affrontent et les juges sont devant une lourde tâche pour parvenir à un verdict proportionné et équitable, en pesant le pour et le contre de chaque aspect. Comment doivent-ils considérer la situation? Être purement factuel ou envisager l'avenir en «pariant» sur une potentielle «guérison»? Un défi de taille!

Cela nous conforte dans notre invitation à prier tant pour nos magistrats qui exercent la justice que pour les prévenus et les détenus qui subissent les jugements. Cela stimule aussi la réflexion sur les manières d'accompagner les mesures prises à leur encontre, que ce soit par les services sociaux ou par les aumôniers et visiteurs de prison. La lecture des articles suivants nourrira à coup sûr votre réflexion et guidera votre prière. Bonne lecture!

Pierre-André Perrin

*Source des informations: Wikipédia et d'autres sites



Depuis quelques années, les médias font l'écho du développement de la pratique de la justice restaurative dans certains pays. La justice restaurative consiste à faire dialoguer victimes et auteurs d'infractions. La démarche vise à rétablir le lien social tout en prévenant au mieux le risque de récidive. La justice restaurative considère que d'une part, le système judiciaire conventionnel ne répond pas suffisamment aux besoins des victimes et, d'autre part, à ceux des auteurs.



« On t'a fait connaître, homme, ce qui est bien et ce que l'Éternel demande de toi, C'est que tu mettes en pratique la justice, que tu aimes la bonté et que tu marches humblement avec ton Dieu. »

Michée 6.8

Dans un ouvrage (*La justice restaurative, pour sortir des impasses de la logique punitive*), le pionnier de la justice restaurative, le criminologue américain Howard Zehr, précise que: «Ces formes alternatives de la justice n'ont pas pour vocation de se substituer à la justice pénale, mais de les compléter.» La justice restaurative poursuit plusieurs buts dont le fait, notamment, de responsabiliser les auteurs de délits en les aidant à prendre conscience de la gravité de leurs actes et des conséquences infligées aux victimes. Elle se conjugue au passé, au présent et au futur. En revanche, de son côté, la justice pénale se focalise davantage sur le passé, sur les actes commis.

Dans le cadre de nos visites en détention, nous rencontrons des personnes dans l'attente de leur jugement ou en exécution de peine. Dernièrement, j'ai eu l'occasion de rendre visite à une personne en détention qui regrettait amèrement son grave délit. Cet homme était ravagé de remords et de tristesse.

Aujourd'hui, il préférerait la mort à la vie. La mort lui semble préférable à la difficulté de la vie qu'il doit assumer dorénavant. La prise de conscience de la gravité d'un acte commis peut engendrer parfois un désespoir abyssal. Dans le cadre de nos visites, nous nous attelons à être un vis-à-vis pour évoquer le présent et, parfois, esquisser parfois l'avenir. Nous tâchons de rétablir un lien social. Nous évoquons un chemin de pardon possible et le secours que Dieu peut apporter au cœur du désespoir.

En pensant à la justice restaurative, je me suis remémoré un récit biblique (2 Samuel 11). Il s'agit du récit évoquant la

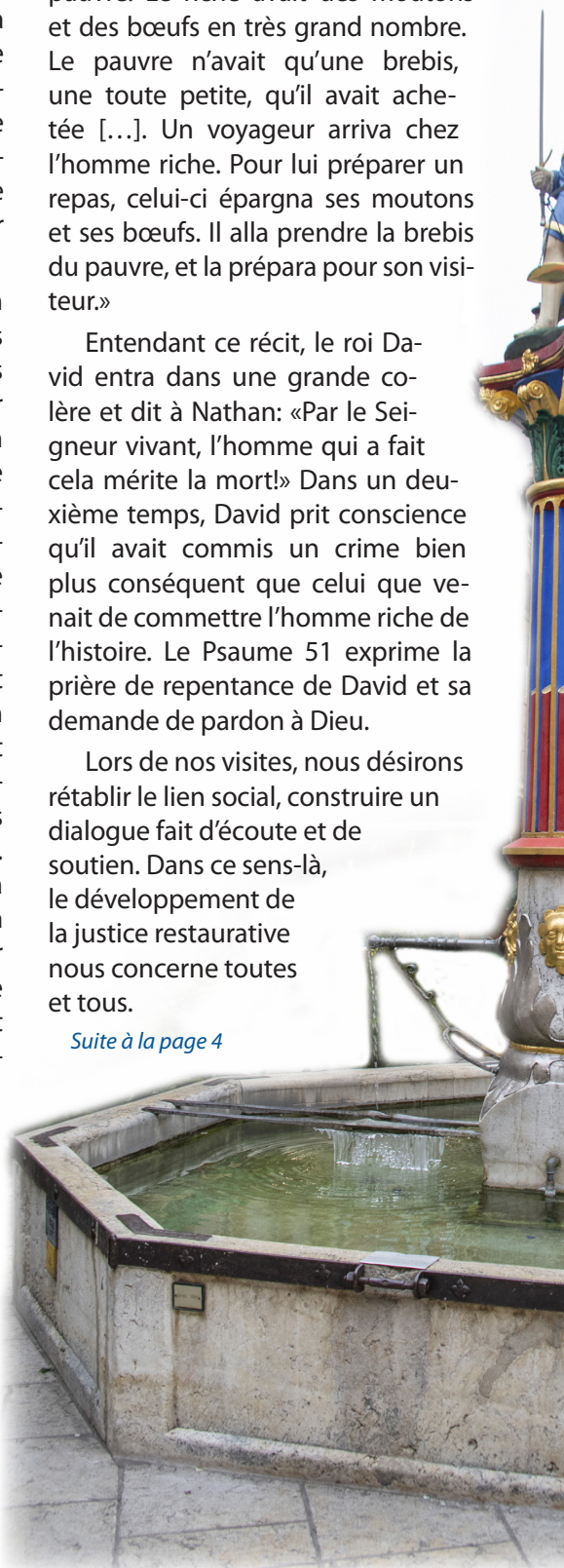
conduite criminelle du roi David qui a orchestré la mort d'Urie pour lui ravir sa femme Bath-Schéba. Dieu envoya alors le prophète Nathan pour lui faire prendre conscience de la gravité de son acte.

Pour se faire, le prophète Nathan s'adressa à David en utilisant une histoire: «Dans une même ville, il y avait deux hommes; l'un riche, l'autre pauvre. Le riche avait des moutons et des bœufs en très grand nombre. Le pauvre n'avait qu'une brebis, une toute petite, qu'il avait achetée [...]. Un voyageur arriva chez l'homme riche. Pour lui préparer un repas, celui-ci épargna ses moutons et ses bœufs. Il alla prendre la brebis du pauvre, et la prépara pour son visiteur.»

Entendant ce récit, le roi David entra dans une grande colère et dit à Nathan: «Par le Seigneur vivant, l'homme qui a fait cela mérite la mort!» Dans un deuxième temps, David prit conscience qu'il avait commis un crime bien plus conséquent que celui que venait de commettre l'homme riche de l'histoire. Le Psaume 51 exprime la prière de repentance de David et sa demande de pardon à Dieu.

Lors de nos visites, nous désirons rétablir le lien social, construire un dialogue fait d'écoute et de soutien. Dans ce sens-là, le développement de la justice restaurative nous concerne toutes et tous.

Suite à la page 4



L'exercice de la justice humaine est incarné par un juge qui a l'autorité de sanctionner la faute qui nous a conduits devant lui.

L'exercice de la justice de Dieu est incarné par un juge qui a l'autorité de sanctionner la faute qui nous a conduits devant Lui. Ce n'est pas une répétition gratuite pour le style car, si nous visitons des personnes incarcérées pour des délits commis, nous ne sommes pas si différents d'elles et sommes également concernés par le jugement inévitable de nos fautes.

En ville de Neuchâtel, (à la jonction de la rue de l'Hôpital et de la Grand-Rue) est construite, en 1547, la fontaine de la justice, représentée par une femme. Elle a les yeux bandés signifiant l'impartialité du jugement, la balance étant l'équité et l'épée, le pouvoir (de punir).

Pour un détenu, un acte illégal est accompli, il est sanctionné par une peine de prison qui va devoir être purgée... dans la majorité des cas. Peine financière ou carcérale selon la gravité des situations. C'est un fait incontournable. La loi spécifie les actes illégaux et la peine «attribuée» lors de chaque transgression, si on est pris. Qu'ai-je à craindre si je ne transgresse pas? Si je fais un mauvais choix, je dois en assumer les conséquences sans m'en prendre à la loi.

Pour tous les hommes, le salaire du péché c'est la mort. La Bible nous dit que nous étions comme «eux» des enfants de colère (Eph 2.3), colère expérimentée ou larvée, intérieure. Nous devons nous aussi assumer les conséquences de nos actes. Et il va falloir payer pour cette faute.

Dès lors, **pour les uns comme pour les autres**, quelle que soit la loi, pas de libération sans exécution de peine subie, accomplie.

Comment ne pas être concernés par les détenus que nous visitons? L'application d'une peine, quelle qu'en soit la durée, est bien l'exercice de la justice... humaine, imparfaite mais justice à laquelle on ne peut, théoriquement, pas se soustraire. Une justice humaine où il n'y pas de place pour la miséricorde. Et les traces, dans un casier judiciaire, subsisteront toute la vie. Certes, dans certains cas, il y a des substitutions de peines pour offrir une alternative thérapeutique. Cependant, les exceptions confirment la règle.

Soyons sûrs que nous n'échapperons pas non plus. à moins que... quelqu'un paye la dette à ma place. Et l'évangile nous en fait toute la démonstration. **Il fallait que Jésus prenne sur lui mon**

péché. Il fallait que justice soit faite. Il fallait que la sentence de mort proclamée en Eden, «si tu manges de l'arbre de la connaissance tu mourras» s'accomplisse. Jamais la grâce n'aurait pu nous être offerte sans l'accomplissement de la justice de Dieu. Mat 26.48: «Ceci est mon sang, le sang



de l'alliance, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés.»

La grâce est toujours liée à la justice accomplie. **Si la gratuité du salut par grâce est possible ce n'est que parce que la justice de Dieu a été accomplie en Christ.** Sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon. Jésus a payé pour moi. Justice a été rendue!

Col 2.14: **«Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix.»** Merveilleuse différence avec la loi des hommes qui garde en mémoire la trace de notre histoire. Héb 8.12: **«Parce que je pardonnerai leurs iniquités, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés.»** Quelle grâce, parce que ma mémoire elle, reste marquée par mon passé.

Nous n'avons pas à offrir une espérance qui fasse l'économie du paiement de la dette mais une espérance qui affirme que, si Jésus nous a libérés par son sacrifice, cette liberté est bien supérieure à une sortie de prison humaine. Elle est un affranchissement total et, par là même, un accès à la vie éternelle. Elle est la purification de notre conscience qui ne fait pas l'impasse sur d'éventuelles réparations auprès des victimes.

Philippe Laude

LE BILLET DU VISITEUR (Suite de la page 2)

En effet, les personnes qui sortent de détention ont besoin de rétablir un lien social avec la société. Sommes-nous disposés à prier pour eux pour qu'ils puissent reprendre pied dans la société? Merci de prier pour nous dans les contacts qui se poursuivent parfois au sortir de la détention. Que Dieu nous donne la sagesse et le discernement pour être des témoins de Jésus-Christ en favorisant leur intégration dans la société! Nous croyons que Dieu peut être un secours précieux pour

ceux qui souhaitent recourir à Lui pour reconstruire leur vie, pour découvrir un chemin de pardon possible. Tout dernièrement, nous avons reçu une lettre d'un ex-détenu qui exprimait sa reconnaissance d'avoir été aidé durant toute sa période carcérale. Il exprimait sa reconnaissance pour les prières adressées à Dieu à son sujet.

Thierry Wirth
visiteur de prison

*Avec Dieu,
il est possible de découvrir
un chemin de pardon.*

Point financier à fin 2022

Chers membres et amis sympathisants,

Nous vous remercions chaleureusement pour les cotisations et dons reçus durant l'année écoulée. Un grand merci en particulier à tous ceux d'entre vous qui nous soutenez régulièrement chaque mois.

Malheureusement, les prévisions de nos comptes à fin 2022 montrent que nous arriverons environ 3'000 francs en dessous du budget bien que nos dépenses

aient été bien maîtrisées. Par conséquent, nos réserves diminuent beaucoup et notre situation financière pour 2023 est tendue.

Nous faisons appel à vos prières et à votre générosité pour que la pérennisation de nos activités puisse être assurée durant l'année à venir.

Un grand merci d'avance.

Le comité d'entrevue

Code QR

Dorénavant, pour soutenir le ministère d'entrevue, nous imprimons aussi le code QR dans le bulletin. Ainsi, dès votre lecture terminée, il vous suffit de vous connecter à votre compte postal ou bancaire, de scanner ce code et de suivre les consignes figurant sur votre écran.

Votre contribution nous parviendra ainsi directement. Cette formule très pratique est particulièrement destinée à nos chers lecteurs qui nous lisent en ligne. Pour eux aussi, une fois connectés à un compte postal ou bancaire, une simple «photo» avec un téléphone portable du code QR et le tour est joué. Merci encore de votre fidélité dans

le soutien à ce ministère et de votre générosité.

On se réjouit de constater les effets positifs de ce nouveau système de versement.



Présentation de l'association

N'hésitez pas à demander à Thierry Wirth ou aux membres du comité de venir présenter le travail de l'association chez vous (église, association, groupe, école, etc.) Un stand est également à disposition pour présenter l'association ou animer un événement.

Papillons d'information

Vous souhaitez distribuer ou placer des papillons d'information de l'association

dans des présentoirs? N'hésitez pas à en demander le nombre souhaité.

Assemblée générale 6 mars 2023

Lieu: Église évangélique de Peseux
Rue du Lac 10

Rencontres de prière

Quelques personnes se retrouvent le premier lundi du mois à 20h00 pour un moment de partage et de prière.

Prochaines dates:

6 février – 6 mars (AG)
3 avril – 1^{er} mai – 3 juin

Lieu: Église évangélique de Peseux
Rue du Lac 10

Impressum

Photos:

Pierre-André Perrin

Mise en pages et impression:

Blue Sky | Les Geneveys-sur-Coffrane
032 857 12 59 | paperrin@bluewin.ch